

# CONCOURS DE LA CHANSON FRANCOPHONE

## Institut français de Budapest Règlement et inscription

### Article 1 : conditions de participation

Ce concours est ouvert aux jeunes de 10 à 25 ans résidant en Hongrie (à l'exclusion des francophones natifs). Le concours comprend 2 catégories : *de 10 à 18 ans* et *de 19 à 25 ans*.

Chaque participant, enregistre deux chansons appartenant à deux répertoires musicaux distincts de leur choix (à l'exclusion des chansons listées en page 3), au format mp3 en veillant à la qualité de l'enregistrement, c'est à partir de ce support que s'effectuera la 1<sup>ère</sup> sélection.

Le fichier mp3 doit être intitulé du nom du candidat suivi du nom de la chanson (ex : *Kovács.Etelka\_Je.veux*). L'envoi des fichiers devra être accompagné de la fiche d'inscription ci-jointe.

**Article 2 : sélection des candidats** Les 12 meilleurs candidats sélectionnés seront invités à participer à la finale qui se déroulera en public le **13 mars 2020** sur la scène de l'Institut français de Budapest. Tous les finalistes se verront récompensés par des prix individuels (jeux, cours de langue, livres, CD, DVD...)

### Article 3 : calendrier

Les enregistrements des chansons devront parvenir à Gaëlle Trémas ([g.tremas@inst-france.hu](mailto:g.tremas@inst-france.hu)) avant le **25 janvier 2020**. Les fichiers qui parviendront après cette date ne pourront être sélectionnés.

Pour éviter les problèmes d'envoi liés à des fichiers mp3 trop lourds, ne pas hésiter à utiliser des systèmes de partage de fichier en ligne (dropbox, wetransfer, toldacuccot.hu, dl.free.fr, depositfile.com/en/...) ou à nous contacter en cas de problème.

- Jusqu'au 25 janvier : réception des candidatures
- Début février : sélection des finalistes
- A partir de mi-février : préparation des chansons
- 11 et 12 mars : répétition à l'Institut français de Budapest
- 13 mars : finale du concours

## Article 4 : répertoire

Les chansons doivent être intégralement en français. Les deux chansons enregistrées doivent appartenir à deux catégories distinctes à choisir dans la liste ci-dessous :

1/ les chansons d'artistes francophones non français (Jacques Brel, Vigneault, Robert Charlebois, Angèle, Dufresne, Céline Dion, Stéphan Eicher, Roch Voisine, Garou...)

2/ les incontournables de la variété française (Alain Souchon, Laurent Voulzy, Jacques Dutronc, Françoise Hardy, Patrick Bruel, Vanessa Paradis, Francis Cabrel, Jacques Higelin, Michel Fugain, Boby Lapointe, Benjamin Biolay, Gérard Manset...)

3/ la nouvelle scène française (Clara Luciani, Maëlle, Raphaël, Pomme, Izia, Thomas Fersen, Dyonisos, Jeanne Cherhal, Julien Doré, Christophe Maé, Tryo, Rose, Matthieu Chédid, Grand Corps Malade, Thomas Dutronc, Renan Luce, Emily Loizeau, Rose, Anis, Oxmo Puccino, BB Brunes, Java...) ou de nouveaux talents prometteurs (Agnès Bihl, Presque oui, Zaza Fournier, Merlot, Florent Vintrignier, Mélanie Pain, Berry, Babylon circus...)

4/ le patrimoine français (Barbara, Charles Aznavour, Serge Reggiani, Léo Ferré, Georges Brassens, Jean Ferrat, Claude Nougaro, Boris Vian, Juliette Gréco, Yves Montand, Charles Trénet...) revisité à la manière contemporaine.

5/ Les compositions originales : chaque candidat est encouragé à créer sa propre chanson !

Les artistes interprètes ci-avant mentionnés ont tous des chansons qui peuvent convenir à ce concours.

Par contre, les chansons systématiquement interprétées lors des précédentes finales, ont moins de chance d'être sélectionnées (voir page 5 la liste des chansons non autorisées).

---

## Article 5 : critères de sélection

Les critères de sélection sont :

- qualité de l'interprétation
- originalité dans le choix ou l'interprétation de la chanson
- qualité de l'enregistrement fourni
- fluidité et prononciation des paroles de la chanson

La présence scénique sera également un critère de sélection pendant la finale.

Les 6 premiers finalistes des éditions 2017, 2018 et 2019 ne peuvent pas concourir pour l'édition 2020.

## Article 6 : jury

Les décisions du comité de sélection des finalistes et du jury de la finale sont souveraines et sans appel.

## Article 7 : finale à Budapest

Les frais de transport pour se rendre à Budapest, l'hébergement et les repas sont à la charge du candidat. Les candidats retenus pour la finale devront impérativement être disponibles pour les répétitions qui se dérouleront à l'Institut français les 11 et 12 mars.

Liste des chansons interprétées lors des concours 2018 et 2019 Et qui <b>ne peuvent pas</b> être choisies par les candidats pour le concours 2020	
Titre de la chanson	Interprète(s)
Aux champs Elysées	Joe Dassin/Zaz
Mistral gagnant	Renaud
L'oiseau et l'enfant	Marie Myriam/ Kids United
Si maman si	Michel Berger
La tendresse	Bourvil/ Kids United
La madrague	Brigitte Bardot
Je t'aime	Lara Fabian
Dernière Danse	Indila
Dans ma rue	Edith Piaf/ Zaz
Si t'étais là	Louane
Les feuilles mortes	Yves Montand
Poupée de cire, poupée de son	France Gall
A fleur de toi	Slimane
Reviens	Garou
Pourquoi regardes-tu la lune ?	Anouk Aiata
Je vais t'aimer	Michel Sardou
Paroles Paroles	Dalida
Je suis jalouse	Emily Loizeau
Jeune et con	Damien Saez
S.O.S	Indila
Je veux	Zaz
Mon amour de Saint-Jean	Patrick Bruel